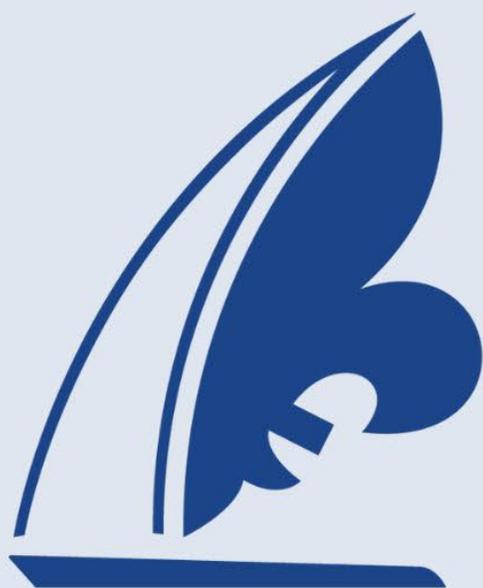


CADRES RÉGLEMENTAIRE ET OPÉRATIONNEL DES CLUBS ET ÉCOLES DE VOILE AU QUÉBEC

2025



VOILE QUÉBEC

Voile Québec
7665, boul Lacordaire
Saint-Léonard Qc H1S 2A7

Cadres réglementaire et opérationnel des clubs et écoles de voile au Québec

L'objectif de ce document est de présenter le cadre réglementaire et opérationnel dans lequel évoluent les clubs et écoles de voile membres de la Fédération de voile du Québec afin d'informer les courtiers et les assureurs des moyens mis en place pour mitiger les risques et dangers liés à la pratique de la voile.

Parmi les divers types d'activités nautiques, la voile est considérée comme l'une des moins à risque par Transports Canada, comme en témoigne l'absence de la voile parmi les activités prioritaires ciblées par le *Programme de contributions pour la sécurité nautique (PCSN)* qui aide les organismes à promouvoir la sécurité nautique ou à mener des recherches sur les moyens les plus efficaces pour changer les comportements de navigation de plaisance au Canada.

Voir « Groupes cibles et activités prioritaires » du PCSN :

<https://tc.canada.ca/fr/programmes/programmes-financement/programme-contributions-securite-nautique/pcsn-guide-demandeur#beneficiaires>

Qui plus est, le niveau de risque que présente les clubs et écoles de voile est faible et la feuille de route de ces derniers est presque sans tâche. Les cadres opérationnel et réglementaire de notre industrie y sont sans aucun doute pour quelque chose. En effet, les clubs et écoles de voile membres de la Fédération de voile du Québec sont régi tant dans le contexte de la pratique sportive, que dans celui de la navigation et ce, au niveau provincial, fédéral et international.

Cadre réglementaire

Voici un survol du cadre réglementaire dans lequel naviguent les organismes régissant les activités liées à la voile afin d'assurer la sécurité de leurs membres et clients. Cette liste n'est pas exhaustive et d'autres lois, règlements, normes et politiques peuvent s'appliquer.

Cadre sportif

Loi sur la sécurité dans les sports du Québec (RLRQ, c. S-3.1)

Règlement de sécurité de la Fédération de la voile du Québec

La Fédération de voile du Québec a son propre règlement de sécurité qui s'inscrit dans la *Loi sur la sécurité dans les sports du Québec (RLRQ, c. S-3.1)*.

Le Règlement de la Fédération de voile du Québec et de ses membres inclut des sections propres au plan d'action d'urgence; aux équipements de sécurité et de communication; aux embarcations (voiliers et embarcations de sécurité motorisées); à la formation et l'entraînement des participants; à la formation et aux responsabilités des personnes appelées à jouer un rôle auprès des participants; à l'organisation et au déroulement d'un événement ou d'une compétition.

Loi sur la sécurité dans les sports (RLRQ, c. S-3.1) :

<https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/s-3.1>).

Règlement de sécurité de la Fédération de voile du Québec : https://voile.qc.ca/wp-content/uploads/2023/10/FVQ_Reglement_Seurite_2023-10-10.pdf

Cadre lié à la navigation

Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada

Règlement sur les petits bâtiments

Règlement sur les abordages

Règle 12 – Navires à voile

Règlement sur le personnel maritime

La Loi sur la marine marchande régit la navigation commerciale et le transport de passagers en eaux canadiennes. Par conséquent, les membres institutionnels de la Fédération y sont assujettis. Parce que Transports Canada reconnaît que cette loi est mal adaptée au contexte particulier dans lequel les écoles de voile opèrent, une norme spéciale a été développée spécifiquement pour nos champs d'activité.

Norme sur les écoles de navigation de plaisance (TP 15136)

La Norme reconnaît, aux écoles homologuées FVQ, une équivalence du niveau de brevet commercial requis conformément au Règlement sur le personnel maritime pour les instructeurs détenteurs d'une accréditation en règle de Voile Canada, selon le niveau et la zone de l'enseignement.

Programme de conformité des petits bâtiments (PCPB)

Toutes les embarcations d'une école homologuée FVQ sont assujetties au Programme de conformité des petits bâtiments (PCPB) en conformité avec les exigences de la Norme sur les écoles de navigation de plaisance de Transports Canada (TP 15136). Selon la procédure d'adhésion, lors du dépôt du Rapport de l'école de navigation de plaisance auprès de Transports Canada, la direction de l'école s'engage à équiper ses embarcations en conformité avec les exigences réglementaires et à maintenir cette conformité.

Une section du site internet de la Fédération de voile du Québec présente l'information et les ressources disponibles pour les gestionnaires d'écoles de voile en ce qui a trait à la réglementation de Transports Canada vis-à-vis les écoles de voile.

Détails et Ressources pour les gestionnaires

<https://voile.qc.ca/en/norme-tp-15136/>

Règles de course à la voile de Voile Canada

En situation de course, les règles régissant les comportements sur l'eau sont amendées par rapport à la *Règle 12 des Navires à voile du Règlement sur les abordages de la Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada* et sous certaines conditions, ce sont les règles de World Sailing comprenant les prescriptions de Voile Canada qui s'appliquent.

<https://fr.sailing.ca/les-regles-de-course-a-la-voile/>

Cadre opérationnel

La Fédération de voile du Québec encadre ses membres institutionnels et accompagne leurs gestionnaires afin de les informer et de les outiller dans leur processus de conformité par le biais de rencontres, la mise en place de politiques et programmes de formation et le développement d'outils d'information et de préventions.

Formation et certification des intervenants

Comme spécifié dans la Loi sur la Sécurité dans les sports et dans la Loi sur la marine marchandes, les encadrants qui accompagnent les stagiaires et les régatiers sont formés et accrédités selon les programmes de Voile Canada offerts par la Fédération de voile du Québec.

Les processus de formation et de certification sont rigoureux et comportent plusieurs préalables pour les intervenants qui doivent détenir, selon le cas, un Certificat en premiers soins, une Carte de Conducteur en embarcation, une Certification en sécurité nautique, une Vérification des antécédents judiciaires, une Formation sur la sécurité dans le sport, un Module sur la prise de décisions éthiques, un Certificat d'opérateur restreint + ASN (CRO) et ce, en plus des compétences théoriques et pratiques en navigation à la voile.

Les processus d'accréditation des instructeurs incluent non seulement des compétences au niveau technique de la voile, mais également des composantes en sécurité et en mise en place d'un plan d'action d'urgence.

Conditions et processus d'accréditation

<https://voile.qc.ca/fr/instructeur-deriveur/>

<https://voile.qc.ca/fr/instructeur-croisiere/>

<https://voile.qc.ca/fr/regie-de-course/>

Politique d'intégrité et outils de prévention

Dans le cadre de sa mission, la Fédération de voile du Québec a la responsabilité de protéger ses membres en leur offrant un environnement sécuritaire. Ainsi, la FVQ n'entend tolérer aucune forme d'abus, de harcèlement, de négligence ou de violence, physique, psychologique ou sexuelle, et ce, dans tous les programmes et activités dispensés par elle-même et par ses membres (institutionnels, individuels, honoraires) et elle reconnaît l'importance de prendre les moyens raisonnables afin de prévenir et d'intervenir. C'est dans ce contexte qu'elle a adopté la *Politique, règles et procédures en matière de protection de l'intégrité*, qui énonce les principaux devoirs associés à l'exercice du sport et des activités qu'elle régit. La Politique et le Code de conduite lient expressément les membres institutionnels et individuels de la FVQ.

Les individus membres de la Fédération de voile du Québec, qu'ils soient participants, encadrants, bénévoles ou autres sont également membres de Voile Canada et ainsi assujettis aux politiques, curriculums des programmes, règles et codes de conduite de Voile Canada et de World Sailing le cas échéant.

Politiques, guides, programmes et codes de conduite de la Fédération de voile du Québec

https://voile.qc.ca/wp-content/uploads/2023/10/Voile_Integrite_Politique-et-codes-de-conduite.pdf

Outils d'information, de prévention et d'intervention

<https://voile.qc.ca/fr/sport-securitaire/>

Politique d'affiliation

<https://voile.qc.ca/fr/politiques/>